



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE
DE
MESSANGES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

AFFAIRE N°4 – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX-EVOLUTION DU TARIF SAISON BASSE CAMPING-CAR PARK

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois de janvier, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTE :
Main levée <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin secret <input type="checkbox"/>
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : Jeudi 11 janvier 2024

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U

Absents excusés : BOIREAU C, DABBADIE G

Ont donné pouvoir : BOIREAU C à BOUYRIE H, DABBADIE G à BAMBALERE M

Secrétaire de séance : Jean VARTAVARIAN

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'Assemblée qu'afin de regrouper les différentes délibérations des tarifs des services municipaux, le tableau ci-dessous a été approuvé en date du 21 mars 2023 ;

INFORME l'assemblée qu'en raison d'une augmentation de la redevance perçue par camping-car park et afin d'assurer la stabilité financière, il convient de majorer le tarif basse saison de 12.48 € à 13€ / 24H ;

PRESENTÉ à l'Assemblée la grille des tarifs ci-dessous modifiés :



DROITS DE PLACE DU MARCHE

BASSE SAISON DU 01/09 AU 31/06	HAUTE SAISON DU 01/07 AU 31/08
<p>FORFAIT ABONNEMENT</p> <p>15 € le forfait pour toute la période 30 € le forfait avec élec</p>	<p>ABONNES</p> <p>2,50 € / ml (sans électricité) 3 € / ml (avec électricité)</p> <p>NON ABONNES</p> <p>3 € / ml (sans électricité) 3,50 € / ml (avec électricité)</p>

AUTRES DROITS DE PLACE

Manèges fêtes foraine	3 € / ml (sans électricité) 4 € / ml (avec électricité)
Emplacement Taxi – place réservée (Tarif annuel)	50 €

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Autorisations de terrasses et d'étalage (bar, restaurants, commerces, ...)	45 € /m2 225 € /5m2 20 € /m2 supplémentaire <i>(Pour une redevance temporaire cf prix du marché)</i>
Poste de chasse (tarif annuel)	20.00 €

CIMETIERE

Concession	15 ans = 30 € 30 ans = 40 € 50 ans = 55 €
Colombarium	6 ans = 200 € 15 ans = 560 € 30 ans = 750 €

LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Salle des associations	Administré de Messanges pour 48h	250 €
	Non administré pour 48h	600 €



PISCINE

Entrée journalières enfants (3 ans à 13 ans. Gratuit -3 ans)	1,70 €
Entrée journalières adultes	4,60 €
Tarif de groupe	35 €
Abonnement enfants	20 €
Abonnement adultes	50 €
Cartes 10 entrées	35 €

PHOTOCOPIES

Noir et Blanc :	
Format A4	0,30€
Format A3	0,60€
Couleur :	
Format A4	1,50€
Format A3	2,20€
A partir d'une clé USB :	
Format A4	1,50€
Format A3	2,20€

TENNIS

Carte individuelle annuelle	90 €
Un ticket /1 heure	10 €

ENLEVEMENTS DECHETS VERTS

Tarif horaire	50 €
---------------	------

LOCATION TRACTEUR/ EPAREUSE

Tarif horaire	60 €
---------------	------

AIRE DE CAMPING-CAR

Du 01/10 au 31/05	13 €/ 24h
Du 01/06 au 30/09	13,98 € / 24h
Parking 5h00 + services	5,50 €



**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

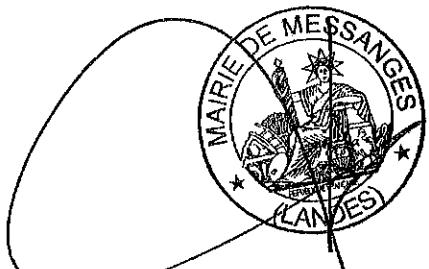
- **D'appliquer**, à compter du 1^{er} février 2024, la nouvelle tarification des services au public présentée ci-dessus.
- **De charger** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE.